INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Canton CLERMONT
Sauvage - Grandiose - Vitale

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle municipale, mardi le 1er juin 2021 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien, Robert Paquette, Michael Dupuis-Souligny et Julie Therrien, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Était absente la conseillère madame Viky Goyette.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2021-06-82

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021.
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de mai 2021.
5. Approbation des dépenses des lots intra municipaux du mois de mai 2021.
6. Correspondance.
7. Rapport des élus.
8. Période de questions (30 minutes).
9. Diverses résolutions :

9.1. Élections novembre 2021 – vote par correspondance :

- Pour personne de 70 ans et plus.
- Pour non-résidents.

9.2. Location terres agricoles, signataires.

9.3. Demande d'aide financière fonds mise en valeur des lots intras.

9.4. Demande financière PADF.

9.5. Embauche étudiant.

9.6. Notaire pour cession de terrain du MERN.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

9.7. Adoption du règlement 237 modifiant le règlement 227 sur la gestion contractuelle.

9.8. Contrat de travail directrice générale.

9.9. Pont du 2-3 est – Frais pour voie de contournement.

9.10. Demande de prolongation de délai pour règlements de concordance pour schéma d'aménagement.

9.11. Politique de remboursement pour les non résidents (inscription cours natation, cours de danse, etc.).

9.12. Appel d'offre déneigement 2021-2022.

10. Sujets divers :

10.1. Taux de remboursement pour frais de déplacement.

11. Clôture de la séance.

2021-06-83

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021.

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et unanimement résolu que le procès-verbal de séance ordinaire du 4 mai 2021 soit approuvé tel que présenté.

2021-06-84

4. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS DE MAI 2021.

Il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de mai 2021 et ce pour un montant de 70 096.72.$, incluant les salaire au montant de 10 484.82$, tel que présentées.

5. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DU MOIS DE MAI 2021.

Aucune dépenses pour les lots intramunicipaux pour le mois de mai 2021.

6. CORRESPONDANCE

7. RAPPORTS DES ÉLUS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9 DIVERSES RÉSOLUTIONS

9.1 Non retenu.

2021-06-85

9.2 LOCATION DE TERRES AGRICOLES - SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE les baux pour exploitation agricole entre la municipalité du Canton de Clermont et Ferme Fleuraison Canland inc. concernant les lots 4 466 694, 4 466 431, 4 784 904, 4 466 429 et 4 784 898 était renouvelables au 1er janvier 2021.

CONSIDÉRANT QUE les baux pour exploitation agricole entre la municipalité du Canton de Clermont et Ferme Fleuraison Canland doivent être signés pour la reconduction desdits baux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et unanimement résolu que monsieur Daniel Céleste, maire, soit autorisé à signer les baux ci-haut mentionnés.

2021-06-86

9.3 APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la municipalité de Clermont souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : travaux sylvicole et accès;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 79 398$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyée par monsieur madame Stéphanie Pelletier, et unanimement résolu :

- de déposer une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 79 398$;
- d'autoriser monsieur Daniel Céleste, maire, à signer la documentation relative au projet.

2021-06-87

9.4 APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE la municipalité de Clermont désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : travaux sylvicoles et accès;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Therrien, appuyée par monsieur Robert Paquette, il est unanimement résolu de déposer le projet « Travaux d'aménagement forestier 2021-2022 » dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts. Il est également résolu d'autoriser M. Daniel Céleste à signer la documentation relative au projet.

2021-06-88

9.5 EMBAUCHE ÉTUDIANT

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny que la Municipalité du Canton de Clermont autorise madame Huguette Audet, directrice générale, à procéder à l'embauche de monsieur Dylan Garceau pour l'emploi étudiant 2021, au salaire minimum prescrit par la loi, soit un taux horaire de 13.50$ pour un maximum hebdomadaire de 32 heures.

2021-06-89

9.6 NOTAIRE POUR CONTRAT CESSION DE TERRAIN DU MERN BORNE SÈCHE

CONSIDÉRANT QUE le dossier concernant la cession du lot 6 311 858 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi par le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles à la Municipalité du Canton de Clermont (cessionnaire) est en attente de signature;

CONSIDÉRANT QUE le représentant du ministre est disposé à signer l'acte notarié par voie électronique;

CONSIDÉRANT QUE Maître Carolyne Béland, notaire et conseillère juridique, en charge du dossier de cession ne fait pas de signature électronique à son étude;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Therrien, appuyée par madame Stéphanie Pelletier et unanimement résolu que madame Huguette Audet, directrice générale, soit signataire au contrat et que cette dernière entreprenne les démarches nécessaires pour finaliser la transaction.

N° de résolution
2021-06-90

9.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT 237 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 227 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE monsieur Daniel Célest, maire, fait la lecture du projet de règlement numéro numéro 237 modifiant le règlement 227 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE le règlement lu par le maire convient aux membres du Conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion été donné le 4 mai 2021 par monsieur Robert Paquette;

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 237 modifiant le règlement 227 sur la gestion contractuelle.

2021-06-91

9.8 CONTRAT DE TRAVAIL DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE madame Huguette Audet est en poste à la municipalité depuis le 15 mars 2021 et que celle-ci désire avoir un contrat de travail avec la Municipalité;

ATTENDU QUE le contrat de travail convient aux membres du conseil tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité que monsieur Daniel Céleste, maire, soit autorisé à signer le contrat de travail à durée indéterminée de madame Huguette Audet.

2021-06-92

9.9 PONT DU 2-3 EST – FRAIS VOIE DE CONTOURNEMENT

ATTENDU QUE le ministère des Transports prévoit la reconstruction du pont P-00182, situé au-dessus de la rivière du Portage, sur le chemin de Val-Clermont Est;

ATTENDU QUE la nature des interventions ainsi que l'état de la structure font en sorte qu'il ne sera pas possible de circuler sur ledit pont pendant les travaux;

ATTENDU QUE les restrictions de charge actuelle du pont limitent la circulation de véhicules à un maximum de 15-22-28 tonnes;

ATTENDU QUE le Ministère demande la collaboration de la Municipalité du Canton de Clermont afin que celle-ci construise le chemin de détour avec baies de rencontre en respectant les critères d'une route à faible débit avec deux voies de circulation de 3 mètres et des accotements de 500 millimètres;

ATTENDU QUE la municipalité devra procéder à l'épandage d'abat-poussière sur la portion du terrain appartenant à la Ville de La Sarre, et ce, afin de réduire l'émission de poussière qui pourrait nuire au trafic aérien ainsi qu'au déneigement du chemin de détour durant la période hivernale 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et unanimement résolu que la municipalité du Canton de Clermont accepte le protocole d'entente avec le Ministère des Transports et d'être de maître d'œuvre pour les travaux de la voie de contournement.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

Pour sa part, le Ministère s'engage à rembourser la Municipalité, sur réception de factures, pour les dépenses occasionnées pour la construction du chemin de détour pour un maiximum de deux cent mille dollars (200 000$).

2021-06-93
N° de résolution ou annotation

9.10 DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR RÈGLEMENT DE CONCORDANCE POUR SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

ATTENDU QU'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie;

ATTENDU QUE la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la ministre a accordé à la Municipalité du Canton de Clermont une prolongation de délai jusqu'au 30 juin 2021 pour adopter les règlements de concordance ;

ATTENDU QU'il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une prolongation de délai à la ministre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et unanimement résolu de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 30 juin 2023 afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2021-06-94

9.11 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR LES NON RÉSIDENTS (INSCRIPTION COURS DE NATATION, DANSE, HOCKEY, ETC.)

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale 2016-2020 prévoyait une politique de remboursement pour les non résidents;

CONSIDÉRANT QUE quelques citoyens le la municipalité voudraient avoir droit à ce remboursement;

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée en ce sens en août 2019;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu que la politique de remboursement pour les non résidents soit adoptée tel que présentée.

2021-06-95
N° de résolution ou annotation

9.12 APPEL D'OFFRE DÉNEIGEMENT 2021-2022

Aucune soumission n'ayant été reçue, un nouvel appel d'offre sera envoyé et la date limite de réception est le 30 juin 2021.

10. SUJETS DIVERS

2021-06-96

10.1 TAUX POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT (KM)

Il est proposé madame Julie Therrien, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et unanimement résolu que le taux de remboursement des frais de déplacements soit de 0.46$ du kilomètre.

2021-06-97

11. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Bruno Therrien et secondé par monsieur Robert Paquette de lever la séance à dix neuf heure vingt-huit. (20h15).

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103